

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 28122 Numéro SIREN : 480 107 911 Nom ou dénomination : SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 42973



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 €
Siège social : 72/76 rue Henry Farman 75015 Paris
RCS Paris B 480 107 911

[Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels](#)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée des associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A Paris-La Défense, le 11 mai 2021

Gaël Lamant



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux

au 31 décembre 2020

Safran Electronics & Defense

72/76 rue Henry Farman 75015 PARIS

Sommaire

A. Etats Financiers.....	3
1.	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables.....	9
3. Notes sur le Bilan.....	18
4. Notes sur le Compte de Résultat	28
5. Autres éléments d'information	30

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 385 622	1 275 326
Production stockée		48 735	(48 267)
Production immobilisée		14 398	6 783
Transfert de charges d'exploitation	4.2	15 838	15 844
Reprises sur amortissements et provisions		85 778	72 777
Autres produits		12 304	8 867
Produits d'exploitation (1)		1 562 675	1 331 330
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(807 611)	(596 946)
Achats stockés d'approvisionnement		(364 655)	(233 871)
Matières premières		(364 655)	(233 871)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		1 022	(12 014)
Achats de sous-traitance		(155 355)	(119 831)
Achats non stockés de matières et fournitures		(76 975)	(55 970)
Services extérieurs		(211 648)	(175 260)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34 876)	(35 307)
Charges de personnel		(558 253)	(531 954)
Salaires et traitements		(349 059)	(342 123)
Charges sociales		(209 194)	(189 831)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(146 337)	(120 972)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 683)	(44 630)
Sur actif circulant: dépréciations		(20 976)	(27 585)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(80 678)	(48 757)
Autres charges		(19 291)	(7 693)
Charges d'exploitation (2)		(1 566 368)	(1 292 872)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(3 693)	38 458
Produits financiers		28 768	69 552
Charges financières		(1 856)	(7 667)
Résultat financier	4.3	26 912	61 885
Résultat courant (avant impôts)		23 219	100 343
Produits exceptionnels		17 980	12 022
Charges exceptionnelles		(18 362)	(14 528)
Résultat exceptionnel	4.4	(382)	(2 506)
Participation des salariés		(5 130)	(7 736)
Impôts sur les bénéfices	4.5	34 232	31 948
Total des produits		1 609 423	1 412 904
Total des charges		(1 557 484)	(1 290 855)
Bénéfice / (Perte) net(te)		51 939	122 049

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	21 412	75 523	55 565	19 958
Fonds commercial		6 626	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		14 786	68 051	55 565	12 486
Immobilisations corporelles	3.1	263 038	757 898	510 907	246 991
Immobilisations financières	3.1	180 137	253 363	49 333	204 030
Titres de participations		171 081	245 672	49 323	196 349
Autres immobilisations financières		9 056	7 691	10	7 681
Total Actif immobilisé		464 587	1 086 784	615 805	470 979
Stocks et en-cours	3.2	468 644	459 164	57 182	401 982
Avances et acomptes versés	3.3	15 687	14 714	-	14 714
Créances clients et comptes rattachés	3.3	786 149	883 297	12 739	870 558
Autres créances	3.3	269 418	277 365	479	276 886
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	1 448	796	-	796
Charges constatées d'avance	3.6	6 575	4 955	-	4 955
Total Actif circulant		1 547 921	1 640 291	70 400	1 569 891
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		2 012 508	2 727 075	686 205	2 040 870
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.8	39 237			45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	421 339			408 451
Provisions réglementées	3.8	75 696			81 444
Résultat de l'exercice	3.8	51 939			122 049
Capitaux propres		588 211			657 515
Avances et dettes conditionnées		-			-
Autres fonds propres		-			-
Provisions pour risques et charges	3.9	238 147			232 549
Emprunts obligataire	3.10	-			-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-			-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	87 175			59 202
Avances et acomptes reçus	3.10	701 399			764 263
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	179 435			114 263
Autres dettes	3.10	177 067			166 830
Produits constatés d'avance	3.12	41 074			46 248
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 424 297			1 383 355
Ecart de conversion - Passif	3.13	-			-
Total passif		2 012 508			2 040 870

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 040 870 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 122 049 K€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impacts de la pandémie Covid-19

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

1.a. CONTINUITE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

Après avoir mis œuvre des dispositifs d'activité partielle aux deuxième et troisième trimestres 2020, la société a déployé le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée à partir du 1^{er} octobre 2020.

L'indemnisation de l'Etat au titre des différents dispositifs d'activité partielle a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

Un accord sur la Transformation d'Activité a été conclu le 08 juillet 2020 entre la Direction et les organisations syndicales représentatives. Les objectifs de cet accord sont d'adapter les coûts de la Société à la situation actuelle tout en préservant l'emploi et les compétences afin de conserver une capacité de rebond.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Cet accord fixe un cadre au déploiement du dispositif d'activité partielle Longue Durée institué par la loi du 17 juin 2020.

Il court pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Les mesures de cet accord sont :

- Incitation au départ volontaire en retraite pour accélérer les fins de carrière des salariés ;
- Incitation à la mobilité interne et externe, via des possibilités de détachements ou de congés spéciaux notamment ;
- Plafonnement de l'intéressement pour 2020 et 2021 ;
- Suspension des mesures d'abondement sur épargne salariale investie en 2021 ;
- Suspension des cotisations de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres sur 2021 ;
- Recours à la formation et aux nouveaux dispositifs mis à disposition des entreprises.

Cet accord intègre une clause dite « de retour à meilleure fortune » permettant de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2021 en fonction du niveau possible de reprise de l'activité de la Société.

Un bilan d'application permettra d'apprécier fin 2021, le cas échéant, selon l'évolution de la situation, s'il convient ou non de prolonger cet accord ou d'en conclure un nouveau.

Au 31 décembre 2020, les coûts de la période concernant les incitations au départ volontaire en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges de personnel pour 626 K€.

Les coûts relatifs aux départs durant l'année 2021 ont été quant à eux, provisionnés pour un montant de 3 836 K€.

Ces derniers sont présentés dans le tableau des « Provisions pour risques et charges ».

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS**Evaluation des stocks et en-cours**

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

1.e ESTIMATION DE LA MARGE A TERMINAISON SUR LES CONTRATS A L'AVANCEMENT

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisée dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

Coopérations, acquisitions, cessions & opérations diverses significatives

« Au 01.01.2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Apport partiel d'actifs la branche complète d'activité « Parachutes & Protection » de Safran Aerosystems, intégrée à la Division Défense dans les comptes statutaires de Safran Electronics & Defense. La rémunération de l'apport s'est faite par l'augmentation du capital social de Safran Electronics & Defense pour 0.2 M€ et la comptabilisation d'une prime d'apport pour 4.4 M€. (cf § 3.8. Capitaux Propres)
- Apport de la totalité des titres de la société Zodiac Aero Electric (après réalisation préalable d'un apport partiel d'actifs de ses activités Electrical Power Systems à Safran Electrical & Power), société ensuite redénommée Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions pour 28 182 K€. La rémunération de l'apport s'est faite par l'augmentation du capital social de Safran Electronics & Defense pour 6.1 ME et la comptabilisation d'une prime d'apport pour 22.1 M€. (cf § 3.8. Capitaux Propres) »

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 sont élaborés conformément aux règles comptables prévues par le Plan Comptable Général et par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 20 742 K€ sur 2020.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n° 2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sont comptabilisées en résultat financier pour les devises couvertes et en résultat d'exploitation pour les devises non couvertes.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2020 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 23/07/2020 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2020, 2021 et 2022.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	56 679	454	1 173	(175)	58 131
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	9 789	131	-	-	9 920
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	73 940	585	1 173	(175)	75 523
Terrains	10 757	-	-	-	10 757
Constructions	180 598	3 389	3 801	(437)	187 351
Installations, matériel, outillages	453 353	11 996	19 551	(4 763)	480 137
Autres immobilisations corporelles	43 726	4 297	1 770	(1 748)	48 045
Immobilisations corporelles en cours	41 845	16 058	(26 295)	-	31 608
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	730 279	35 740	(1 173)	(6 948)	757 898
Participations financières	217 452	28 220	-	-	245 672
Créances rattachées à des participations	4 825	67	-	(500)	4 392
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	1 969	25	-	(997)	997
Autres immobilisations financières	2 250	79	-	(76)	2 253
Immobilisations financières	226 545	28 391	-	(1 573)	253 363

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	47 940	3 099	113	-	(175)	50 977
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	48 786	3 099	113	-	(175)	51 823
Terrains	3 828	203	-	-	-	4 031
Constructions	85 604	9 565	468	-	(414)	95 223
Installations, matériel, outillages	331 809	28 611	5 476	-	(4 392)	361 504
Autres immobilisations corporelles	41 009	2 819	3 244	-	(1 748)	45 324
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	462 250	41 198	9 188	-	(6 554)	506 082

Dépréciations

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	4 992	448	-	-	(615)	4 825
Dépréciations immobilisations financières	46 408	6 645	-	-	(3 720)	49 333
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	55 142	7 093	-	-	(4 335)	57 900

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2020 concernent les titres des sociétés, Safran Electronics & Defense Actuation pour 5 070 K€, Safran Electronics & Defense South Africa Pty pour 1 500 K€, Safran Electronics & Defense Avionics MEXICO pour 27 K€ et Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 48 K€.

Les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada Inc pour 710 K€, Safran Colibrys SA pour 2030 K€, et Robonic pour 953 K€.

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Tableau des filiales et participations

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
(en milliers d'euros)											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,05	61,9	100,0	2,3	2,3	-	-	6 578,7	25,0	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	39,9	(28,0)	100,0	37,3	10,0			-	-27,9	
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 269,4	(3 661,1)	100,0	9 919,4	5 610,0	-	-	11 679,9	1 051,5	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	9 997,2	3 663,0	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	15 378,9	-202,4	568,1
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	5 576,0	100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	9 711,0	-386,0	-
- Safran Colibrys SA	Suisse	8 785,0	2 127,1	100,0	26 159,3	6 730,0	3 200,0	-	18 012,9	2 833,0	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 517,4	80 042,8	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	118 774,0	13 823,1	8 830,0
- LINRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	146 838,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	233 425,0	20 790,0	-
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	3 119,0	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	44 257,3	6 083,7	7 052,8
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 101,5	1 456,3	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	33 138,4	1 492,4	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	637,4	310,4	100,0	11 827,9	850,0	-	-	341,3	173,7	-
- Sagem USA Inc	USA	29 676,0	16 564,4	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	1 716,8	
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 004,8	811,5	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-			-
- Robonic	Finlande	1 590,0	(188,0)	100,0	2 049,6	1 400,0	-	-	3 509,0	942,0	200,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	129,8	501,2	100,0	151,4	151,4	-	-	1 586,8	100,4	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	375,1	(151,3)	100,0	400,0	220,0			496,1	23,9	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite			100,0	108,9	108,9					
- Safran Electronics & Defense Actuation	France	8 225,0	(3 937,0)	100,0	20 589,4	15 519,4			36 173,0	-9 786,0	
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	36 543,0	100,0	21 924,3	21 924,3			-	13 554,0	12 018,0
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Afrique	832,6	180,5	100,0	3 600,0	900,0			2 695,0	-52,1	
- Safran Electronics & Defense cockpit Solutions	France	6 000,0	31 915,0	100,0	28 182,3	28 182,3			90 947,0	14 966,0	35 874,3
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 606,4	1 882,7	49,0	1 800,0	-	-	-			

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France			20,0	20,0	20,0	-	-			25,0
- AES	Allemagne	50,0	3 020,0	50,0	5 750,0	1 570,0	-	-	20 950,7	270,2	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-			-
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-			-
- Sagembat Défense LLC	Emirats			49,0	14,7	14,7	-	-			-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0		25,0	2,2	2,2	750,0	-			

0

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	109 623	22 327	87 296	103 707	24 836	78 871
Produits finis	232 065	18 176	213 889	202 029	21 110	180 919
En-cours de production	172 631	5 172	167 459	153 428	11 236	142 192
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	514 319	45 675	468 644	459 164	57 182	401 982

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	14 714	14 714	-	-
Créances clients et comptes rattachés	883 297	267 377	615 920	-
Créances fiscales et sociales	102 706	102 706	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 000 717	384 797	615 920	-
Créances diverses	174 659	66 248	108 411	-
Charges constatées d'avance	4 955	4 955	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	179 614	71 203	108 411	-
Dépréciations	(13 218)	(13 218)	-	-
Total	1 167 113	442 782	724 331	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 448	796
Valeur mobilières de placement et disponibilités	1 448	796

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	524 657	637 562
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	1 115	3 354
Total	525 772	640 916

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 616 M€ contre 513 M€ au 31 décembre 2019.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	126 676 689		0,05
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	39 236	-	6 335	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	421 340	(39 203)	26 495	(181)	408 451
Primes d'émission de fusion, d'apport	382 912	(6 472)	26 495	-	402 935
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	32 731	(32 731)	-	-	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	1 139	-	-	(181)	958
Provisions réglementées	75 696	-	5 748	-	81 444
Résultat de l'exercice	51 939	(51 939)	122 049	-	122 049
Total	588 211	(91 142)	160 627	(181)	657 515

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	75 514	14 102	-	(8 354)	81 262
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	75 696	14 102	-	(8 354)	81 444
Garanties de fonctionnement	27 096	9 868	(3 922)	(2 993)	30 049
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	39 761	12 509	-	(12 702)	39 568
Engagements de retraite et assimilés	75 926	10 925	-	(7 048)	79 803
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	44 411	-	-	(11 724)	32 687
Litiges	1 410	249	-	(329)	1 330
Autres	49 543	17 249	(5 376)	(12 304)	49 112
Total provisions pour risques et charges	238 147	50 800	(9 298)	(47 100)	232 549
Résultat d'exploitation		50 730	9 298	47 100	
Résultat financier		70	-	-	
Résultat exceptionnel		14 102	-	8 354	
Total		64 902	9 298	55 454	

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,60%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015 / TGHF05

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2020	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(103 163)	(107 227)	(55)	(107 172)
Valeur de marché des actifs de couverture	228	233	233	-
Droits accumulés supérieurs/inférieurs aux actifs de couverture	(102 935)	(106 994)	178	(107 172)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	36 971	37 260	21	37 239
Engagements provisionnés au bilan	(65 964)	(69 734)	199	(69 933)
Coût des services rendus	5 081	6 123	3	6 120
Coût financier	1 300	598	-	598
Amortissement des écarts actuariels	1 461	2 151	(56)	2 207
Evénements spéciaux	-	1 342	-	1 342
Charge	7 842	10 214	(53)	10 267
Rendement attendu des actifs de couverture	(3)	(1)	(1)	-
Prestations payées	(4 300)	(5 967)	-	(5 967)
Variation de provision - dotation (reprise)	3 539	4 246	(54)	4 300

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 780	34 780	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	24 422	436	2 050	21 936
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	23 861	216	2 000	21 645
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	561	220	50	291
Dettes financières	59 202	35 216	2 050	21 936
Avances et acomptes reçus sur des encours	764 263	764 263	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 614	111 614	-	-
Dettes fiscales et sociales	140 894	140 894	-	-
Autres dettes d'exploitation	25 936	25 936	-	-
Dette d'exploitation	1 042 707	1 042 707	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 649	2 649	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 104 558	1 080 572	2 050	21 936
Produits constatés d'avance	46 248	6 949	38 228	1 071
Total	1 150 806	1 087 521	40 278	23 007

3.11. CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	416	561
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 066	99 727
Dettes fiscales et sociales	149 939	120 972
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	7 309	2 412
Autres dettes	3 849	3 752
Total	286 579	227 424

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 46.248 K€ contre 41.074 K€ en 2019 sont composés principalement pour :

- 36.397 K€ contre 33.032 K€ en 2019, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 606 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Première monte, produits et prestations associés	915 268	852 326
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	314 742	267 734
Ventes d'études	153 641	150 517
Autres	1 971	4 749
Total	1 385 622	1 275 326

	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	746 598	706 723
Export	639 024	568 603
Total	1 385 622	1 275 326

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 15.844 K€.

En 2020, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 10.237 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation	20 030	64 571
Intérêts et produits assimilés	300	626
Reprise de provision des titres de participation	8 200	3 693
Autres reprises de provisions financières	-	27
Différences positives de change	238	635
Produits financiers	28 768	69 552
Dépréciations des titres de participation	(400)	(6 645)
Autres dotations aux provisions financières	(47)	(70)
Intérêts et charges assimilés	(1 117)	(502)
Différences négatives de change	(292)	(450)
Charges financières	(1 856)	(7 667)
Résultat financier	26 912	61 885

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	(7 036)	(5 717)
Produits sur opérations de gestion	9 169	3 308
Produits sur opérations en capital	277	347
Charges sur opérations de gestion	(13)	(51)
Charges sur opérations en capital	(2 779)	(393)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(382)	(2 506)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Courant	100 344	-	100 344
Exceptionnel	(2 506)	-	(2 506)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	31 947	31 947
Participation	(7 736)	-	(7 736)
Total	90 102	31 947	122 049
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 35.568 K€ et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage ...)

Le montant du déficit reportable est de 497 692 974 Euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Engagements sociaux	776	1 463
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	43 349	50 834
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	686	688
Autres engagements	118 513	112 534
Total	163 324	165 519

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	227	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	227	437

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie.

Engagements		Qté ELECT	France 2021 (ME)	France 2022 (ME)	Belgique 2021 (ME)	UK 2021 (ME)	UK 2022 (ME)
SED	Safran Electronics & Defense	89	4,5	non couvert		non applicable	

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	24 002,0	29 225,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	24 002,0	29 225,0

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains						
Constructions	5 615	54 744	5 756	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 615	54 744	5 756	-	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.17 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2021 : 1 EUR = 1.16 USD
- 2022 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 2023 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 16.649 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	3 380	3 342
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 259	2 368
Ouvriers	820	800
Effectif salarié	6 459	6 510
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 459	6 510

Les effectifs moyens inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels.

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2020 ressortent à 318 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital social de 45 570 621,90 euros
Siège social : 72-76 rue Henry Farman, 75015 Paris
R.C.S Paris 480 107 911

ASSEMBLEE DES ASSOCIES
DU
25 MAI 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à 10 heures, au siège social, 72-76 rue Henry Farman, 75015 Paris, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Martin Sion préside la séance de l'Assemblée, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence constate que les associés présents ou représentés, détiennent la totalité des 911 412 438 actions qui composent le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Gaël Lamant, Monsieur Eric Meresse, Commissaire du Gouvernement, ainsi que Madame Karen Davy et Monsieur Romuald Périnelle, représentants du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société tels qu'ils sont actuellement en vigueur,
- la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire,
- ainsi que les documents adressés aux associés avec leur convocation ou tenus à leur disposition :
 - o l'ordre du jour,
 - o le rapport du Président, comprenant notamment en ses annexes :
 - le projet de texte des résolutions,
 - les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
 - les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2020 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur les comptes sociaux du Président de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 122 049 314,81 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation des résultats de l'exercice 2020 et fixation du dividende

L'Assemblée, constatant que le bénéfice de l'exercice, augmenté d'un prélèvement sur les primes d'émission distribuables d'un montant de 60 233 172,79 euros, porte le bénéfice distribuable à la somme de 182 282 487,60 euros,

décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable en totalité au versement d'un dividende de 0,20 euros par action.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué ¹</u>
2019	0,10 euro	91 141 243,80 euros ²
2018	0,06 euro	37 288 442,64 euros ²
2017	1,15 euro	714 695 150,60 euros ²

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2020.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

¹ Nombre total d'actions de 911 412 438 actions rémunérées de 0,05€ de nominal chacune, depuis le 1^{er} janvier 2020

² Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

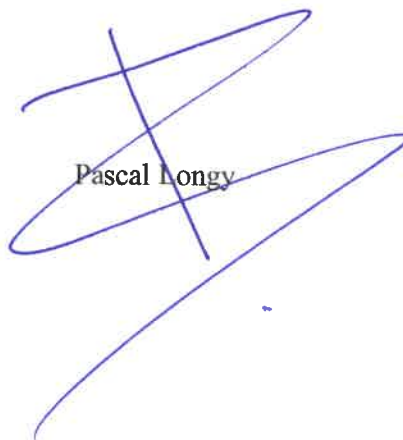
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir ce que de droit.

Le Président



Martin Sion

Le Secrétaire



Pascal Longy



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 €
Siège social : 72/76 rue Henry Farman 75015 Paris
RCS Paris B 480 107 911

[Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels](#)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée des associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A Paris-La Défense, le 11 mai 2021

Gaël Lamant



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux

au 31 décembre 2020

Safran Electronics & Defense

72/76 rue Henry Farman 75015 PARIS

Sommaire

A. Etats Financiers.....	3
1.	3
B. ANNEXE	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables.....	9
3. Notes sur le Bilan.....	18
4. Notes sur le Compte de Résultat	28
5. Autres éléments d'information	30

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 385 622	1 275 326
Production stockée		48 735	(48 267)
Production immobilisée		14 398	6 783
Transfert de charges d'exploitation	4.2	15 838	15 844
Reprises sur amortissements et provisions		85 778	72 777
Autres produits		12 304	8 867
Produits d'exploitation (1)		1 562 675	1 331 330
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(807 611)	(596 946)
Achats stockés d'approvisionnement		(364 655)	(233 871)
Matières premières		(364 655)	(233 871)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		1 022	(12 014)
Achats de sous-traitance		(155 355)	(119 831)
Achats non stockés de matières et fournitures		(76 975)	(55 970)
Services extérieurs		(211 648)	(175 260)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34 876)	(35 307)
Charges de personnel		(558 253)	(531 954)
Salaires et traitements		(349 059)	(342 123)
Charges sociales		(209 194)	(189 831)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(146 337)	(120 972)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 683)	(44 630)
Sur actif circulant: dépréciations		(20 976)	(27 585)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(80 678)	(48 757)
Autres charges		(19 291)	(7 693)
Charges d'exploitation (2)		(1 566 368)	(1 292 872)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(3 693)	38 458
Produits financiers		28 768	69 552
Charges financières		(1 856)	(7 667)
Résultat financier	4.3	26 912	61 885
Résultat courant (avant impôts)		23 219	100 343
Produits exceptionnels		17 980	12 022
Charges exceptionnelles		(18 362)	(14 528)
Résultat exceptionnel	4.4	(382)	(2 506)
Participation des salariés		(5 130)	(7 736)
Impôts sur les bénéfices	4.5	34 232	31 948
Total des produits		1 609 423	1 412 904
Total des charges		(1 557 484)	(1 290 855)
Bénéfice / (Perte) net(te)		51 939	122 049

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	21 412	75 523	55 565	19 958
Fonds commercial		6 626	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		14 786	68 051	55 565	12 486
Immobilisations corporelles	3.1	263 038	757 898	510 907	246 991
Immobilisations financières	3.1	180 137	253 363	49 333	204 030
Titres de participations		171 081	245 672	49 323	196 349
Autres immobilisations financières		9 056	7 691	10	7 681
Total Actif immobilisé		464 587	1 086 784	615 805	470 979
Stocks et en-cours	3.2	468 644	459 164	57 182	401 982
Avances et acomptes versés	3.3	15 687	14 714	-	14 714
Créances clients et comptes rattachés	3.3	786 149	883 297	12 739	870 558
Autres créances	3.3	269 418	277 365	479	276 886
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	1 448	796	-	796
Charges constatées d'avance	3.6	6 575	4 955	-	4 955
Total Actif circulant		1 547 921	1 640 291	70 400	1 569 891
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		2 012 508	2 727 075	686 205	2 040 870
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.8	39 237			45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	421 339			408 451
Provisions réglementées	3.8	75 696			81 444
Résultat de l'exercice	3.8	51 939			122 049
Capitaux propres				588 211	657 515
Avances et dettes conditionnées				-	-
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	238 147			232 549
Emprunts obligataire	3.10			-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10			-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	87 175			59 202
Avances et acomptes reçus	3.10	701 399			764 263
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	179 435			114 263
Autres dettes	3.10	177 067			166 830
Produits constatés d'avance	3.12	41 074			46 248
Dettes financières, d'exploitation et diverses				1 424 297	1 383 355
Ecart de conversion - Passif	3.13			-	-
Total passif				2 012 508	2 040 870

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 040 870 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 122 049 K€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impacts de la pandémie Covid-19

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la société.

1.a. CONTINUITE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

Après avoir mis œuvre des dispositifs d'activité partielle aux deuxième et troisième trimestres 2020, la société a déployé le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée à partir du 1^{er} octobre 2020.

L'indemnisation de l'Etat au titre des différents dispositifs d'activité partielle a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

Un accord sur la Transformation d'Activité a été conclu le 08 juillet 2020 entre la Direction et les organisations syndicales représentatives. Les objectifs de cet accord sont d'adapter les coûts de la Société à la situation actuelle tout en préservant l'emploi et les compétences afin de conserver une capacité de rebond.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Cet accord fixe un cadre au déploiement du dispositif d'activité partielle Longue Durée institué par la loi du 17 juin 2020.

Il court pour une durée déterminée allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Les mesures de cet accord sont :

- Incitation au départ volontaire en retraite pour accélérer les fins de carrière des salariés ;
- Incitation à la mobilité interne et externe, via des possibilités de détachements ou de congés spéciaux notamment ;
- Plafonnement de l'intéressement pour 2020 et 2021 ;
- Suspension des mesures d'abondement sur épargne salariale investie en 2021 ;
- Suspension des cotisations de retraite supplémentaire des ingénieurs et cadres sur 2021 ;
- Recours à la formation et aux nouveaux dispositifs mis à disposition des entreprises.

Cet accord intègre une clause dite « de retour à meilleure fortune » permettant de lever partiellement ou totalement certaines mesures en 2021 en fonction du niveau possible de reprise de l'activité de la Société.

Un bilan d'application permettra d'apprécier fin 2021, le cas échéant, selon l'évolution de la situation, s'il convient ou non de prolonger cet accord ou d'en conclure un nouveau.

Au 31 décembre 2020, les coûts de la période concernant les incitations au départ volontaire en retraite et à la mobilité externe ont été comptabilisés en charges de personnel pour 626 K€.

Les coûts relatifs aux départs durant l'année 2021 ont été quant à eux, provisionnés pour un montant de 3 836 K€.

Ces derniers sont présentés dans le tableau des « Provisions pour risques et charges ».

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS**Evaluation des stocks et en-cours**

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

1.e ESTIMATION DE LA MARGE A TERMINAISON SUR LES CONTRATS A L'AVANCEMENT

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisée dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

Coopérations, acquisitions, cessions & opérations diverses significatives

« Au 01.01.2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Apport partiel d'actifs la branche complète d'activité « Parachutes & Protection » de Safran Aerosystems, intégrée à la Division Défense dans les comptes statutaires de Safran Electronics & Defense. La rémunération de l'apport s'est faite par l'augmentation du capital social de Safran Electronics & Defense pour 0.2 M€ et la comptabilisation d'une prime d'apport pour 4.4 M€. (cf § 3.8. Capitaux Propres)
- Apport de la totalité des titres de la société Zodiac Aero Electric (après réalisation préalable d'un apport partiel d'actifs de ses activités Electrical Power Systems à Safran Electrical & Power), société ensuite redénommée Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions pour 28 182 K€. La rémunération de l'apport s'est faite par l'augmentation du capital social de Safran Electronics & Defense pour 6.1 ME et la comptabilisation d'une prime d'apport pour 22.1 M€. (cf § 3.8. Capitaux Propres) »

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 sont élaborés conformément aux règles comptables prévues par le Plan Comptable Général et par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 20 742 K€ sur 2020.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n° 2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sont comptabilisées en résultat financier pour les devises couvertes et en résultat d'exploitation pour les devises non couvertes.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2020 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 23/07/2020 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2020, 2021 et 2022.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	56 679	454	1 173	(175)	58 131
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	9 789	131	-	-	9 920
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	73 940	585	1 173	(175)	75 523
Terrains	10 757	-	-	-	10 757
Constructions	180 598	3 389	3 801	(437)	187 351
Installations, matériel, outillages	453 353	11 996	19 551	(4 763)	480 137
Autres immobilisations corporelles	43 726	4 297	1 770	(1 748)	48 045
Immobilisations corporelles en cours	41 845	16 058	(26 295)	-	31 608
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	730 279	35 740	(1 173)	(6 948)	757 898
Participations financières	217 452	28 220	-	-	245 672
Créances rattachées à des participations	4 825	67	-	(500)	4 392
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	1 969	25	-	(997)	997
Autres immobilisations financières	2 250	79	-	(76)	2 253
Immobilisations financières	226 545	28 391	-	(1 573)	253 363

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	47 940	3 099	113	-	(175)	50 977
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	48 786	3 099	113	-	(175)	51 823
Terrains	3 828	203	-	-	-	4 031
Constructions	85 604	9 565	468	-	(414)	95 223
Installations, matériel, outillages	331 809	28 611	5 476	-	(4 392)	361 504
Autres immobilisations corporelles	41 009	2 819	3 244	-	(1 748)	45 324
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	462 250	41 198	9 188	-	(6 554)	506 082

Dépréciations

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	4 992	448	-	-	(615)	4 825
Dépréciations immobilisations financières	46 408	6 645	-	-	(3 720)	49 333
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	55 142	7 093	-	-	(4 335)	57 900

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2020 concernent les titres des sociétés, Safran Electronics & Defense Actuation pour 5 070 K€, Safran Electronics & Defense South Africa Pty pour 1 500 K€, Safran Electronics & Defense Avionics MEXICO pour 27 K€ et Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 48 K€.

Les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada Inc pour 710 K€, Safran Colibrys SA pour 2030 K€, et Robonic pour 953 K€.

Comptes annuels 2020

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Tableau des filiales et participations

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
(en milliers d'euros)											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,05	61,9	100,0	2,3	2,3	-	-	6 578,7	25,0	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	39,9	(28,0)	100,0	37,3	10,0			-	-27,9	
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 269,4	(3 661,1)	100,0	9 919,4	5 610,0	-	-	11 679,9	1 051,5	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	9 997,2	3 663,0	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	15 378,9	-202,4	568,1
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	5 576,0	100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	9 711,0	-386,0	-
- Safran Colibrys SA	Suisse	8 785,0	2 127,1	100,0	26 159,3	6 730,0	3 200,0	-	18 012,9	2 833,0	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 517,4	80 042,8	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	118 774,0	13 823,1	8 830,0
- LINRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	146 838,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	233 425,0	20 790,0	-
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	3 119,0	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	44 257,3	6 083,7	7 052,8
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 101,5	1 456,3	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	33 138,4	1 492,4	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	637,4	310,4	100,0	11 827,9	850,0	-	-	341,3	173,7	-
- Sagem USA Inc	USA	29 676,0	16 564,4	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	1 716,8	
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 004,8	811,5	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-			-
- Robonic	Finlande	1 590,0	(188,0)	100,0	2 049,6	1 400,0	-	-	3 509,0	942,0	200,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	129,8	501,2	100,0	151,4	151,4	-	-	1 586,8	100,4	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	375,1	(151,3)	100,0	400,0	220,0			496,1	23,9	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite			100,0	108,9	108,9					
- Safran Electronics & Defense Actuation	France	8 225,0	(3 937,0)	100,0	20 589,4	15 519,4			36 173,0	-9 786,0	
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	36 543,0	100,0	21 924,3	21 924,3			-	13 554,0	12 018,0
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Afrique	832,6	180,5	100,0	3 600,0	900,0			2 695,0	-52,1	
- Safran Electronics & Defense cockpit Solutions	France	6 000,0	31 915,0	100,0	28 182,3	28 182,3			90 947,0	14 966,0	35 874,3
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 606,4	1 882,7	49,0	1 800,0	-	-	-			

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France			20,0	20,0	20,0	-	-			25,0
- AES	Allemagne	50,0	3 020,0	50,0	5 750,0	1 570,0	-	-	20 950,7	270,2	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-			-
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-			-
- Sagembat Défense LLC	Emirats			49,0	14,7	14,7	-	-			-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0		25,0	2,2	2,2	750,0	-			

0

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2019			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	109 623	22 327	87 296	103 707	24 836	78 871
Produits finis	232 065	18 176	213 889	202 029	21 110	180 919
En-cours de production	172 631	5 172	167 459	153 428	11 236	142 192
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	514 319	45 675	468 644	459 164	57 182	401 982

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	14 714	14 714	-	-
Créances clients et comptes rattachés	883 297	267 377	615 920	-
Créances fiscales et sociales	102 706	102 706	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 000 717	384 797	615 920	-
Créances diverses	174 659	66 248	108 411	-
Charges constatées d'avance	4 955	4 955	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	179 614	71 203	108 411	-
Dépréciations	(13 218)	(13 218)	-	-
Total	1 167 113	442 782	724 331	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 448	796
Valeur mobilières de placement et disponibilités	1 448	796

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	524 657	637 562
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	1 115	3 354
Total	525 772	640 916

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 616 M€ contre 513 M€ au 31 décembre 2019.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	126 676 689		0,05
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	39 236	-	6 335	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	421 340	(39 203)	26 495	(181)	408 451
Primes d'émission de fusion, d'apport	382 912	(6 472)	26 495	-	402 935
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	4 558	-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	32 731	(32 731)	-	-	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	1 139	-	-	(181)	958
Provisions réglementées	75 696	-	5 748	-	81 444
Résultat de l'exercice	51 939	(51 939)	122 049	-	122 049
Total	588 211	(91 142)	160 627	(181)	657 515

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	75 514	14 102	-	(8 354)	81 262
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	75 696	14 102	-	(8 354)	81 444
Garanties de fonctionnement	27 096	9 868	(3 922)	(2 993)	30 049
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	39 761	12 509	-	(12 702)	39 568
Engagements de retraite et assimilés	75 926	10 925	-	(7 048)	79 803
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	44 411	-	-	(11 724)	32 687
Litiges	1 410	249	-	(329)	1 330
Autres	49 543	17 249	(5 376)	(12 304)	49 112
Total provisions pour risques et charges	238 147	50 800	(9 298)	(47 100)	232 549
Résultat d'exploitation		50 730	9 298	47 100	
Résultat financier		70	-	-	
Résultat exceptionnel		14 102	-	8 354	
Total		64 902	9 298	55 454	

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,60%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015	INSEE 2013-2015 / TGHF05

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2020	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(103 163)	(107 227)	(55)	(107 172)
Valeur de marché des actifs de couverture	228	233	233	-
Droits accumulés supérieurs/inférieurs aux actifs de couverture	(102 935)	(106 994)	178	(107 172)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	36 971	37 260	21	37 239
Engagements provisionnés au bilan	(65 964)	(69 734)	199	(69 933)
Coût des services rendus	5 081	6 123	3	6 120
Coût financier	1 300	598	-	598
Amortissement des écarts actuariels	1 461	2 151	(56)	2 207
Evénements spéciaux	-	1 342	-	1 342
Charge	7 842	10 214	(53)	10 267
Rendement attendu des actifs de couverture	(3)	(1)	(1)	-
Prestations payées	(4 300)	(5 967)	-	(5 967)
Variation de provision - dotation (reprise)	3 539	4 246	(54)	4 300

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 780	34 780	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	24 422	436	2 050	21 936
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	23 861	216	2 000	21 645
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	561	220	50	291
Dettes financières	59 202	35 216	2 050	21 936
Avances et acomptes reçus sur des encours	764 263	764 263	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 614	111 614	-	-
Dettes fiscales et sociales	140 894	140 894	-	-
Autres dettes d'exploitation	25 936	25 936	-	-
Dette d'exploitation	1 042 707	1 042 707	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 649	2 649	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 104 558	1 080 572	2 050	21 936
Produits constatés d'avance	46 248	6 949	38 228	1 071
Total	1 150 806	1 087 521	40 278	23 007

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	416	561
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 066	99 727
Dettes fiscales et sociales	149 939	120 972
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	7 309	2 412
Autres dettes	3 849	3 752
Total	286 579	227 424

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 46.248 K€ contre 41.074 K€ en 2019 sont composés principalement pour :

- 36.397 K€ contre 33.032 K€ en 2019, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 606 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D’AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	915 268	852 326
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	314 742	267 734
Ventes d'études	153 641	150 517
Autres	1 971	4 749
Total	1 385 622	1 275 326

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	746 598	706 723
Export	639 024	568 603
Total	1 385 622	1 275 326

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 15.844 K€.

En 2020, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 10.237 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	20 030	64 571
Intérêts et produits assimilés	300	626
Reprise de provision des titres de participation	8 200	3 693
Autres reprises de provisions financières	-	27
Différences positives de change	238	635
Produits financiers	28 768	69 552
Dépréciations des titres de participation	(400)	(6 645)
Autres dotations aux provisions financières	(47)	(70)
Intérêts et charges assimilés	(1 117)	(502)
Différences négatives de change	(292)	(450)
Charges financières	(1 856)	(7 667)
Résultat financier	26 912	61 885

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2019	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	(7 036)	(5 717)
Produits sur opérations de gestion	9 169	3 308
Produits sur opérations en capital	277	347
Charges sur opérations de gestion	(13)	(51)
Charges sur opérations en capital	(2 779)	(393)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(382)	(2 506)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Courant	100 344	-	100 344
Exceptionnel	(2 506)	-	(2 506)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	31 947	31 947
Participation	(7 736)	-	(7 736)
Total	90 102	31 947	122 049
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 35.568 K€ et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage ...)

Le montant du déficit reportable est de 497 692 974 Euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Engagements sociaux	776	1 463
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	43 349	50 834
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	686	688
Autres engagements	118 513	112 534
Total	163 324	165 519

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	227	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	227	437

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie.

Engagements		Qté ELECT	France 2021 (ME)	France 2022 (ME)	Belgique 2021 (ME)	UK 2021 (ME)	UK 2022 (ME)
SED	Safran Electronics & Defense	89	4,5	non couvert		non applicable	

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	24 002,0	29 225,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	24 002,0	29 225,0

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains						
Constructions	5 615	54 744	5 756	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 615	54 744	5 756	-	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, définit comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et définit comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.17 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2021 : 1 EUR = 1.16 USD
- 2022 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 2023 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 16.649 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	3 380	3 342
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 259	2 368
Ouvriers	820	800
Effectif salarié	6 459	6 510
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 459	6 510

Les effectifs moyens inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels.

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2020 ressortent à 318 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

